

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2024-112**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 23  
 votants : 27

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY et Mme Sandrine FUSADE.

OBJET :

Budget annexe du SPANC  
Admissions en non-valeur

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Rapporteur : P. SUDRAT

Considérant que lors de chaque contrôle d'assainissement non-collectif, des titres de recettes sont émis sur le budget annexe du service public d'assainissement non collectif ;

Considérant qu'à ce jour, certains titres restent impayés malgré les poursuites engagées par les services de la trésorerie ;

Considérant que par courrier du 17 mai 2024, Monsieur le Comptable Public demande d'admettre en non-valeur la créance figurant sur l'état des produits irrécouvrables N°6659640312 transmis et arrêté à la date du 17 mai 2024 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables N°6659640312 joint à la présente délibération ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'admettre en non-valeur la somme de 420,00 € comme figurant sur l'état joint ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le secrétaire**



**Roland POURCHET**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

24700\_RV12\_ETAT\_PRESENT\_ADMISS\_NV\_CSV\_087032\_20240517\_514982549712

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 17/05/2024

087032 SGC SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

24700 - ASST CC PAYS YRIEIX

Exercice 2024

Numéro de la liste 6659640312

Type de liste : Non valeur

7 pièces présentes pour un total de 420

Poursuite sans effet

7 Pièces pour

420

Exercice pièce	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2021	T-16	PARIYAR Mithu	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet
2021	T-118	WARNER Michael	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet
2022	T-76	ROLLS Tony	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet
2021	T-66	MITCHELL Peter	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet
2020	T-58	VAN WANING Jan	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet
2020	T-93	THACKER Paul	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet
2019	T-92	KINNISON Michael	89-REDEVANCE ASSAINISSEMENT	60	Poursuite sans effet

TOTAL

420